



Mise à jour 25 août 2020

Mesures renforcées de prévention COVID – 19 à l'attention de **toute personne** qui pénètre dans l'institution :

- **Une seule personne accompagnante** peut venir déposer l'enfant dans l'institution.
 - **L'accompagnant doit porter un masque**
 - **Une solution hydroalcoolique** est à votre disposition dans l'entrée : merci de vous désinfecter les mains à votre arrivée puis lors de votre départ.
 - **L'accompagnant** de l'enfant a accès uniquement au vestiaire et aux corridors de l'institution : Seuls les collaborateurs de l'institution ont accès aux groupes.
 - **Les arrivées et les départs des enfants** se font devant les entrées de chaque groupe.
 - **L'accompagnant** respecte la distance de sécurité de 1m50 avec le personnel de l'institution
- Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Les directions